

3. Il est indispensable d'apprendre au cultivateur et au préposé à la vaporisation à se servir sans danger des pesticides et une collaboration active existe déjà depuis de nombreuses années entre l'industrie et le gouvernement.
4. La nécessité de continuer à poursuivre en justice les cas de mauvais emplois suscite le bon exemple et favorise l'usage rationnel en plus d'inspirer confiance au public en général.
5. L'application des règlements gouvernementaux régissant les pesticides est assurée depuis de nombreuses années par la loi des Contrôles des Pesticides et la loi des Aliments et des Drogues. Les règlements sont souvent révisés; ils furent et continueront d'être établis et modifiés suivant les changements dans les formules chimiques des pesticides ainsi que dans les usages et modes d'emploi.
6. L'industrie a conscience de ce que le public doit se familiariser avec les pesticides du point de vue santé, avantages, danger, utilisation sûre et valeur économique. En collaboration avec les gouvernements et les divers groupes intéressés, la *Canadian Agricultural Chemicals Association* désire continuer à faire progresser ce concept.

Respectueusement vôtre,

Le président,
H. S. Smith.

Monsieur le président, c'est là tout notre mémoire.

Nous aimerions avoir la permission de discuter trois autres questions: l'étiquetage, les centres antipoison et le rôle du Comité national de l'emploi des parasitocides en agriculture.

M. ENNS (*Portage-Neepawa*): Monsieur le président, je crois qu'il serait très utile que nous soyons un peu plus renseignés sur le caractère de cette association et que nous sachions si la trame en est tissée d'une façon lâche, ferme ou directe. Je crois comprendre que les compagnies que ces hommes représentent se font concurrence.

M. Michel CHEVALIER (*directeur général de la Canadian Agricultural Chemicals Association*): Monsieur le président, l'Association est composée d'environ 55 manufacturiers, préparateurs et membres associés, ces derniers étant les fournisseurs de notre industrie. Tous travaillent ensemble sur toute question où une conjugaison d'efforts peut être utile. Il y a, par exemple, les pourparlers avec les divers services du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. L'Association peut souvent faire beaucoup de choses que les compagnies ne pourraient pas faire elles-mêmes, comme l'établissement d'une liaison entre notre industrie et les comités provinciaux fixant les dates des pulvérisations.

De plus, il existe un Comité national de l'usage des parasitocides en agriculture et il est plus facile pour le gouvernement de passer par notre association pour communiquer avec nos membres que de traiter avec les diverses compagnies.

Monsieur le président, les membres de notre association collaborent de plusieurs autres façons. Cependant, il ne faut pas oublier que notre économie est compétitive et que nos membres se font tous concurrence pour la vente de leurs produits.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais déposer une liste des membres de l'Association.

M. ENNS (*Portage-Neepawa*): Est-ce qu'il y a des producteurs ou des préparateurs qui ne sont pas membres de votre association? Je présume que la participation est volontaire.